

PLAN LOCAL D'URBANISME

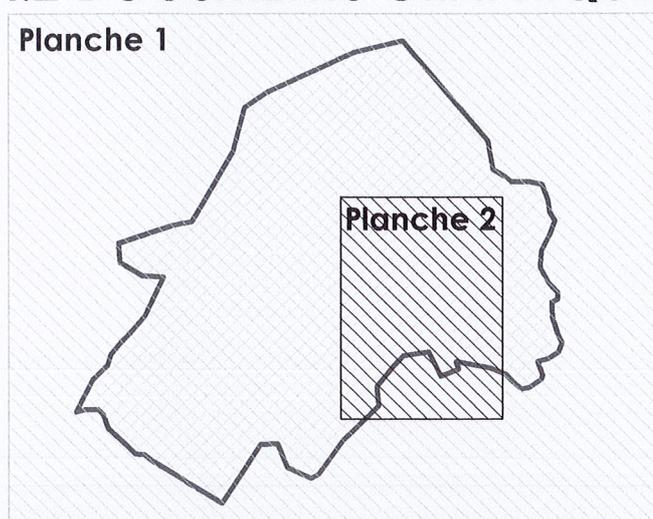
Revision Générale n°2

TOME 1

4. PIECES REGLEMENTAIRES

4.2 DOCUMENTS GRAPHIQUES

Planche 1



4.2.6 - PLANCHE 1 CENTRE VILLE Ter

ECHELLE 1/5 000

HISTORIQUE DU P.O.S. Fos-sur-Mer

Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	01 décembre 1982
1ère Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1ère Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2ème Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence	19 DEC. 2019

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

BP 48014
13567 MARSEILLE cedex 02
Tel. : 04 91 99 99 00
Territoire Istres-Ouest Provence
BP 10647
13808 ISTRES CEDEX
www.ampmetropole.fr

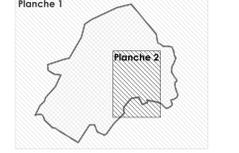
MAIRIE DE FOS-SUR-MER CABINET LUYTON

Avenue René Cassin
BP 5
13771 FOS-SUR-MER cedex
Tél. 04 42 47 70 00
www.fos-dur-mer.fr

Le Concorde
280 avenue Maréchal Foch
83000 TOULON
Tél. 04 94 89 06 48
sec@luyton.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
Revision Générale n°2

TOME 1
4. PIECES REGLEMENTAIRES
4.2 DOCUMENTS GRAPHIQUES



4.2.6 - PLANCHE 1 CENTRE VILLE Ter ECHELLE 1/5 000

HISTORIQUE DU P.O.S. Fos-sur-Mer
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale 12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral pour la partie ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale 01 décembre 1982
1ère Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical 12 octobre 1987
2ème Révision approuvée par délibération du Comité Syndical 23 novembre 1999
2ème Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BP 48014
13367 MARSEILLE cedex 02
Tel : 04 91 99 99 00
Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647
13008 ISTRES CEDEX
www.ammetropole.fr

MAIRIE DE FOS-SUR-MER CABINET LUYTON
Avenue René Cassin BP 5
13771 FOS-SUR-MER cedex
Tel. 04 42 47 70 00
www.fos-sur-mer.fr

Le Concorde
280 avenue Maréchal Foch
83000 TOULON
Tél. 04 94 89 04 48
sec@luyton.fr

Aa Limite de zone ou de secteur et appellation

PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

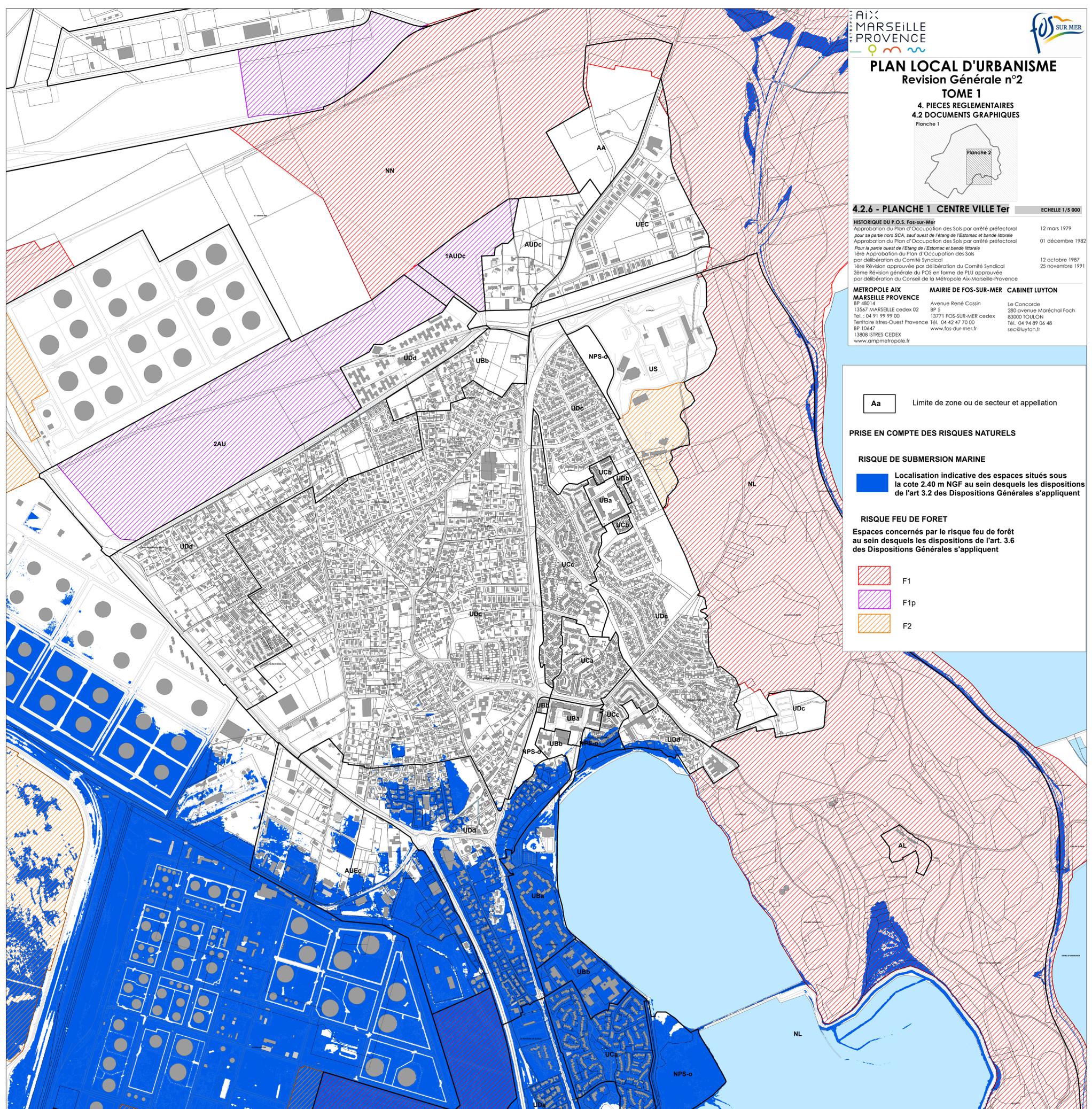
RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Localisation indicative des espaces situés sous la cote 2.40 m NGF au sein desquels les dispositions de l'art 3.2 des Dispositions Générales s'appliquent

RISQUE FEU DE FORET

Espaces concernés par le risque feu de forêt au sein desquels les dispositions de l'art. 3.6 des Dispositions Générales s'appliquent

-  F1
-  F1p
-  F2



CENTRE VILLE / Echelle : 2500°



QUARTIER PONT DU ROY / Echelle : 5000°

